

4.2 Objectifs du projet

Le gisement restant à exploiter sur la carrière d'Autrey-Housseras actuellement en exploitation représente environ deux à trois ans d'activité.

Le projet permettra la continuité de l'activité de l'installation de traitement qui traite le tout-venant issu de la carrière actuellement autorisée. La zone d'extension potentielle permettra d'ajouter environ 2 ans de réserves exploitables, et le nouveau réaménagement augmentera la surface agricole restituée sur la zone actuellement sous autorisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'exploitation consistera à extraire à ciel ouvert les matériaux contenus dans le sous-sol des terrains compris à l'intérieur de l'emprise sollicitée.

L'exploitation sera réalisée du Sud vers le Nord.

La phase d' extraction durera environ 24 mois, après quoi, le site sera réaménagé à 80% en plan d'eau. (Cf. 4.2 Objectifs du projet)

L'exploitation des parcelles concernées se déroulera selon les étapes suivantes :

- Décapage des terres de découverte

Le décapage des terres de découverte est réalisé à la pelle hydraulique. La terre végétale et les stériles argilo-sableux sont décapés sélectivement pour être utilisés pour le réaménagement d'une partie des zones exploitées au sud à l'aide de tombereaux et boteurs.

- Extraction des matériaux (sables et graviers)

Les alluvions sablo-graveleuses sont extraites sur une profondeur pouvant varier de 2,5m à 6m à l'aide d'une pelle hydraulique.

- Évacuation des matériaux extraits vers l'installation de traitement

Les matériaux sont ensuite acheminés par camions vers l'installation d'Autrey, comme actuellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une partie des terres de découverte sera remise en place sur le secteur sud afin de reconstituer une zone agricole.

Le reste de la terre de découverte issue du site sera utilisé pour le réaménagement des berges afin de finaliser la remise en état du site en étangs.

Afin de tenir compte du contexte environnemental, GSM prévoit un réaménagement du site à vocation environnementale.

Aujourd'hui l'emprise projetée est en état de prairie paturée, et en culture. Elle sera restituée in fine en étang à vocation écologique et/ou de loisirs pour la majorité de la surface. Une partie de l'emprise sud sera réaménagée en terres agricoles (64 ares), et la modification du réaménagement de la parcelle C549 permettra la restitution en terrains agricoles d'environ 60 ares supplémentaires.

L'ensemble du projet porte donc sur une durée totale de 3 ans et demi.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Rubrique 2510.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la demande d'extension	4 ha 15 a 82 ca
Superficie exploitable	3 ha 56 a 80 ca
Épaisseur moyenne du gisement	6 m
Volume exploitable	110 000 m ³
Tonnage exploitable	198 000 tonnes
Superficie du renouvellement partiel de l'autorisation actuelle	10 ha 78 a 73 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Autrey : Extension
Section C :

- 550 : 2301 m²
- 551 : 2415 m²
- 552 : 3491 m²
- 554 : 9431 m²
- 66 (partie) : 2940 m²
- 67 : 3409 m²
- 68 : 2530 m²
- 69 : 2958 m²
- 70 : 3747 m²
- 71 (partie) : 410 m²
- 954 (partie) : 7950 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

- Autrey (88700)
- Housseras pour le renouvellement partiel cf. page 7 du dossier 2 joint.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- Exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires par un arrêté préfectoral du 20 décembre 2013, n°2783/2013, objet de la demande de renouvellement partiel.
- Renouvellement partiel de l'autorisation du 20/12/2013, et modification du réaménagement de la parcelle C549.
- Extension de la carrière sur les terrains limitrophes

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de délimitation des zones humides a été menée. Elle est jointe au présent dossier. Environ 2500 m ² de zones humides ont été répertoriés dans la partie nord de la zone d'extension. Un secteur sera totalement évité qui représente 1ha au droit de la zone nord de la parcelle C954.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située en zone inondable R (dans le PPRI DDE/SAT n°2009-021 du 06/08/2009). Le règlement autorise les carrières à conditions que toutes les précautions dans l'exploitation pour réduire la vulnérabilité et la gêne à l'expansion des eaux soient prises. Le projet consiste en une excavation puis à la création d'étangs, le projet préservera donc le champ d'expansion des crues et n'entraînera pas d'aggravation des inondations en amont et en aval.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du secteur d'Autrey a toujours nécessité une autorisation de rabattement total de la nappe souterraine car le gisement peut être situé parfois 5 m sous le niveau de la nappe. Une autorisation similaire sera nécessaire ici aussi. Des études, hydrogéologique et hydraulique, ont été conduites dans le cadre de la présente demande. Elles sont jointes en annexe au présent dossier.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude écologique a été menée. Elle est jointe au présent dossier. Les habitats concernés par le projet sont considérés comme d'intérêt écologique faible à moyen, tant sur la flore que sur la faune. L'étude a montré la présence d'une zone humide d'environ 2500 m ² au nord de la parcelle C954. De ce fait, une mesure d'évitement de l'ensemble de ce secteur sera mise en œuvre (1 ha).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs zones Natura 2000 sont présentes : - 2.7km à l'est de l'emprise projetée comme extension - 13.5 km au nord-ouest de l'emprise projetée comme extension - 14 km au nord-est de l'emprise projetée comme extension - 16.5 km au nord-ouest de l'emprise projetée comme extension - 18 km au nord-ouest de l'emprise projetée comme extension L'étude écologique montre l'absence d'impact sur l'ensemble de ces zones Natura 2000, ainsi que sur aucune autre zone écologique classée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone concernée par le projet est actuellement occupée par : - Des terrains agricoles cultivés (C550/C551/C552/C554). - Une prairie pâturée (toutes les autres parcelles). Le projet entraînera la disparition de 3 ha 50 a de terres agricoles. Au terme de l'exploitation, 64 ares des parcelles C552/C554 feront l'objet d'une remise en état à vocation agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située en zone inondable R (dans le PPRI DDE/SAT n°2009-021 du 06/08/2009). Le règlement autorise les carrières à conditions que toutes les précautions dans l'exploitation pour réduire la vulnérabilité et la gêne à l'expansion des eaux soient prises. Le projet consiste en une excavation puis à la création d'étangs, le projet préservera le champ d'expansion des crues et n'entraînera pas d'aggravation des inondations en amont et en aval. Une étude hydraulique est jointe à ce dossier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extraction nécessite l'utilisation d'une pelle hydraulique affectée au décapage des terres de recouvrement et à l'extraction des alluvions. Les terres de découverte sont transportées par des dumpers dans le cadre du réaménagement de la partie Sud. Les alluvions extraites sont transportées par dumpers jusqu'à l'installation (1km) comme actuellement dans le cadre de l'autorisation actuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront liées au fonctionnement et circulation des engins, chargement/déchargement des matériaux, avertisseurs sonores. Il faut ajouter les bruits liés à l'installation de traitement, pour lesquels des mesures sont effectuées tous les trois ans dans le cadre de l'autorisation actuelle. Les effets du projet seront temporaires, à court terme et négligeables. Les mesures de bruit actuelles sont conformes à la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources potentielles d'émissions d'odeurs et de fumées se limitent aux moteurs des engins utilisés pour l'exploitation de la carrière.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effets du projet sont temporaires, à court terme et négligeables
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations pourront provenir des engins présents sur le site d'extraction. Ils n'engendrent pas de fortes vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ces faibles vibrations resteront très localisées et ne seront perceptibles qu'à proximité immédiate du point d'émission. Ces vibrations ne seront donc pas susceptibles de constituer une nuisance pour le voisinage. L'impact résultant vis-à-vis des vibrations sera donc quasi-nul.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le travail des engins pendant la période d'exploitation est exclusivement diurne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effets du projet sont donc nuls.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources d'émission de poussières minérales seront relativement peu nombreuses car l'exploitation de la carrière se fait dans des conditions assez humides. Lorsque l'exploitant constatera des envols de poussières, des mesures seront prises. (arrosage des pistes) Les sources de rejets atmosphériques de combustion concernent les engins présents sur le site. Les effets sont négligeables et temporaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme pour l'autorisation actuelle, les eaux issues du rabattement sont et seront envoyées dans un plan d'eau prévu à cet effet pour décantation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera uniquement des déchets inertes, composés des terres de découvertes et des limons. Un plan de gestion des déchets tenant compte de l'extension est joint à ce dossier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce jour les diagnostics archéologiques n'ont pas encore été réalisés. Il le seront dès lors que le projet d'extension sera autorisé, et sous réserves de prescription. A noter que les sondages réalisés dans le cadre de l'autorisation actuelle n'ont révélé la présence d'aucun vestige archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projetée est occupée par une zone cultivée. L'usage du sol sera donc modifié durant la durée du projet et retrouvera une partie de sa vocation initiale sur la zone sud. Les effets du projet sont donc directs, mais moyens dans la mesure où la surface exploitée est très restreinte.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les deux principaux impacts potentiels du projet sur l'environnement sont les impacts hydrogéologiques et les impacts écologiques.

L'étude hydraulique jointe montre que le réaménagement prévu améliorera les conditions d'écoulement lors des crues :

- réduction de l'impact des crues de 40% sur la partie nord.
- réduction de l'impact des crues de 25% sur la partie sud.

L'étude hydrogéologique a mis en évidence que le projet d'extension de 4,16ha ha n'aura pas d'impact significatif sur les écoulements, le réaménagement permettra à termes d'améliorer ces conditions. L'étude est jointe au présent dossier. L'étude écologique a montré la présence d'une zone humide au nord de la parcelle C954, d'environ 2500 m². De ce fait, une mesure d'évitement de l'ensemble de cette zone est prise pour n'engendrer aucun effet résiduel significatif.

Concernant les autres impacts et leurs effets, ceux-ci sont décrits dans le dossier 2 - présentation du projet et étude des impacts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Des études spécifiques ont été menées lors de la mise en exploitation de la carrière et de l'installation de traitement, et des extensions précédentes. Ces études ont été complétées pour mettre en évidence les impacts potentiels de ce projet d'extension et proposer les mesures pour y remédier.

Ces impacts décrits dans le dossier 2 montrent que du point de vue des ressources, risques, nuisances, émissions, patrimoine/cadre de vie/populations, ceux-ci sont faibles à nuls. Cependant du point de vue des milieux naturels, le projet pourrait avoir un impact, notamment sur une zone humide. La décision a donc été prise, sur les recommandations du bureau d'études, d'éviter cette zone de manière à ce que le projet ne présente pas d'effets notables sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DOSSIER 2 - Présentation du projet et étude des impacts.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Heillecourt

le,

Signature

